



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

enseignement Français à l'étranger

Question au Gouvernement n° 1633

Texte de la question

ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

M. le président. La parole est à M. M'jid El Guerrab.

M. M'jid El Guerrab. Ce matin, un grand quotidien a publié un sondage dont la question centrale était : « Qu'est-ce qu'être Français aujourd'hui ? » La réponse, pour 63 % des sondés, c'est avant tout être attaché aux valeurs de la République ; 94 % d'entre eux considèrent que nous nous rassemblons autour de la langue française, mais surtout autour de l'école publique gratuite. Le service public de l'enseignement français est présent dans le monde entier. Ce réseau, où sont scolarisés 300 000 enfants français et étrangers dans près de 500 établissements, est le garant de l'excellence pédagogique et des valeurs françaises.

Je me fais ici le porte-parole de la principale inquiétude relayée par les Français de ma circonscription durant le grand débat : l'accès au service public de l'enseignement à l'étranger. Les familles sont attachées à ce réseau mais sont très inquiètes pour son avenir en raison des coupes budgétaires récentes, symbole du recul de l'État.

M. Éric Straumann. Il fallait voter Sarkozy !

M. M'jid El Guerrab. Ce désengagement se traduit par une hausse continue des frais de scolarité pour les familles. Or ce formidable outil d'influence que constitue notre réseau d'enseignement français à l'étranger n'est pas un coût pour les finances publiques, mais un investissement pour l'avenir de notre pays. Je voudrais saluer l'excellent rapport que vient de rendre ma collègue Samantha Cazebonne sur ce sujet. Il faut que notre école de la République soit accessible à toutes celles et tous ceux qui ont la France au cœur.

Quelles mesures le Gouvernement entend-il mettre en place pour garantir le service public de l'enseignement français à l'étranger et pour préserver ce formidable outil que sont nos écoles dans le monde ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe LT.)

M. Patrick Hetzel. Aucune, comme d'habitude !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Monsieur le député, je vous remercie pour cet hommage vibrant rendu à l'enseignement français à l'étranger. Le Gouvernement partage en tout point cette appréciation. C'est pourquoi nous avons consolidé et sanctuarisé le programme 185, qui accorde une subvention de près de 400 millions d'euros à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et permet également de maintenir les crédits pour les bourses à hauteur de 105 millions d'euros, préservant l'accès de nombre de familles françaises établies hors de France à ces établissements, tout

comme le rayonnement de ceux-ci puisqu'ils permettent le partage de notre langue et, à travers elle, des valeurs et un modèle éducatif.

M. Patrick Hetzel. Vous êtes en train de noyer le poisson !

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État. Nous avons reçu, il y a quelques jours, avec Jean-Michel Blanquer et Jean-Yves Le Drian, l'excellent rapport de Samantha Cazebonne, fondé sur un travail de consultation intense – 20 000 personnes consultées, c'est inédit ! Nous sommes en train d'analyser ses 147 propositions, et nous nous concerterons avec l'ensemble des parties prenantes, les enseignants, les parents, les partenaires. Nous avons des défis à relever, comme celui de l'attractivité, car, si la demande est croissante, la concurrence l'est également, notamment de la part d'établissements anglo-saxons.

Quoi qu'il en soit, nous avons tous bien en tête que les Français établis hors de France ne sont pas des Français à part, mais bien des Français à part entière ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. M'jid El Guerrab](#)

Circonscription : Français établis hors de France (9^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1633

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [7 février 2019](#)